

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
18 mars 2009
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 15^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 novembre 2008, à 10 heures

Président : M. Bródi (Hongrie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M^{me} McLurg

Sommaire

Point 120 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
(*suite*)

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Point 127 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre
l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence
internationale de l'énergie atomique

Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 120 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/63/514)

1. **Le Président** indique que la déclaration de la Secrétaire générale adjointe à la gestion sur la situation financière de l'Organisation, faite devant la Commission à sa 13^e séance le 28 octobre 2008, a été publiée comme rapport du Secrétaire général sous la cote A/63/514.

2. **M. Yamazaki** (Contrôleur) signale que, depuis le 28 octobre 2008, outre les 31 États Membres cités dans le rapport, l'Angola a intégralement réglé ses contributions dues et exigibles. En outre, la Jordanie et le Pérou ont réglé intégralement les contributions qu'ils devaient au titre du budget ordinaire et les Émirats arabes unis ont versé toutes leurs contributions au budget des tribunaux internationaux.

3. Comme indiqué dans le rapport, la situation financière de l'Organisation à la fin de l'année 2008 dépendra dans une large mesure des paiements qui seront effectués durant les derniers mois de l'année. Au 24 octobre 2008, le montant des arriérés de contribution était de 756 millions de dollars au titre du budget ordinaire et de 2,9 milliards de dollars au titre des opérations de maintien de la paix, comme indiqué par la Secrétaire générale adjointe à la 13^e séance. Entre-temps, les États-Unis ont versé 216 millions de dollars au titre des contributions au budget ordinaire et le Japon a contribué à hauteur de 84 millions de dollars au budget du maintien de la paix.

4. **M. Cazalet** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union attache une grande importance au versement des contributions intégralement, à temps et sans conditions, et au maintien de la discipline budgétaire.

5. L'Union européenne se félicite que, par rapport à la même période en 2007, huit États Membres supplémentaires aient intégralement réglé leurs quotes-parts. Elle note que les arriérés incombent très largement à un seul État Membre.

6. La situation financière des tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie paraît plus saine. Étant donné que les travaux des tribunaux touchent à leur fin, on s'attend à ce que leurs

budgets soient réduits. La situation du plan-cadre d'équipement semble également être bonne.

7. De manière générale, les principaux indicateurs font apparaître une situation financière mitigée. Les États Membres ne doivent pas oublier que l'Organisation ne peut mener à bien ses missions que si les contributions sont versées dans leur totalité. L'Union européenne, qui représente environ 40 % de l'ensemble des contributions, continuera de promouvoir une utilisation transparente et efficace des ressources.

8. **M. Hunte** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme que le paiement intégral et en temps voulu des contributions mises en recouvrement est une obligation prescrite par la Charte. Il trouve préoccupant qu'on prévoie un accroissement du déficit actuel, qui pourrait entraîner une crise de trésorerie d'ici à la fin de l'année, et que l'Organisation puisse être obligée de prélever une avance sur les comptes de réserve et les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées. L'Organisation se trouve dans cette situation essentiellement parce qu'un État Membre est redevable d'un important arriéré de contribution, problème qui doit être réglé de manière définitive.

9. Les montants restant à payer au titre des opérations de maintien de la paix sont plus élevés qu'à la fin du mois de décembre 2007. Le Groupe comprend bien que des questions de procédure peuvent retarder quelque peu le versement de ces contributions mais les États Membres doivent être conscients des conséquences d'un non-versement systématique. Il réitère son opposition aux avances intercomptes et estime que les excédents de trésorerie devraient servir à régler les arriérés au titre du remboursement des pays ayant fourni des contingents ou du matériel ou être restitués aux États Membres.

10. Les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents sont tombées de 779 millions de dollars à la fin de 2007 à 645 millions de dollars, selon les prévisions, à la fin de 2008. La situation ne s'en trouvera pas fondamentalement améliorée, puisque les pays fournisseurs de contingents sont pour la plupart des pays en développement qui n'ont pas les moyens de financer eux-mêmes indéfiniment le coût de ces unités ou de leur équipement. Tous les principaux contributeurs doivent régler leurs quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans conditions.

11. Un État Membre représente à lui seul 85 % des contributions non acquittées pour les tribunaux internationaux. La situation ne pourra donc s'améliorer sensiblement que si cet État Membre prend les mesures voulues.

12. Le Groupe note que 121 États ont versé l'intégralité de leur contribution au financement du plan-cadre d'équipement et prie instamment le Secrétaire général de veiller à la mise en œuvre pleine et effective des résolutions passées et futures sur le projet.

13. Le Groupe s'engage à fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour mener à bien des activités et réformes essentielles en 2009, en particulier celles visant à renforcer le volet développement de l'Organisation. Il espère que les autres États Membres, en particulier ceux qui ont les moyens de payer leurs arriérés, sont tout aussi déterminés. Bien qu'on puisse comprendre que, du fait de conditions sociales et économiques échappant à leur contrôle, certains États Membres ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations, les pays dont la quote-part est la plus élevée devraient renouveler leur engagement à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte afin que l'Organisation puisse atteindre ses objectifs et fonctionner de manière efficace.

14. **M. Ramasamy** (Maurice), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, note avec préoccupation qu'au 24 octobre 2008, les contributions mises en recouvrement et les paiements reçus au titre du budget ordinaire étaient inférieurs de 174 millions de dollars et 25 millions de dollars, respectivement, à ce qu'ils étaient au 31 octobre 2007. Bien qu'encouragé par le fait que 133 États Membres avaient versé intégralement leur contribution au budget ordinaire au 24 octobre 2008, il est troublé par le fait que, sur les 756 millions de dollars d'arriérés, 94 % sont dus par un seul État Membre. De même, 62 % du montant total des contributions non versées au budget du maintien de la paix, soit plus de 2,9 milliards de dollars, sont dus par seulement deux États Membres et 21 % sont dus par quatre autres États Membres. Le Groupe des États d'Afrique craint que l'exécution des activités de l'Organisation, notamment les opérations de maintien de la paix, soit compromise si ces contributions ne sont pas payées.

15. Le Groupe attache une grande importance au travail des tribunaux internationaux et constate avec satisfaction que leur situation financière est restée

relativement stable. Il trouve également encourageant que le total des contributions versées aux fins du financement du plan-cadre d'équipement se chiffre à 766 millions de dollars et qu'un certain nombre d'États Membres qui ont choisi la formule de paiement échelonné soient en avance sur l'échéancier.

16. Le Groupe félicite les 32 États Membres qui ont réglé leurs quotes-parts intégralement et ponctuellement et exhorte les autres États à verser leurs contributions.

17. Les actuelles crises alimentaire, énergétique et financière risquent de limiter la capacité des pays en développement de s'acquitter de leurs obligations. Il importe donc qu'aucun effort ne soit ménagé pour remédier aux faiblesses du système financier international.

18. **M. Ruíz Massieu** (Mexique), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, dit que plusieurs pays membres du Groupe ont intégralement réglé leurs contributions, ce qui témoigne de leur profond attachement à l'Organisation. Dans certains cas, par contre, les problèmes budgétaires internes et la nécessité de satisfaire les besoins sociaux les plus urgents ont retardé les paiements.

19. La situation financière de l'Organisation est restée relativement inchangée depuis 2007. Du fait que certains États Membres n'ont pas réglé intégralement leurs contributions, la situation est toujours incertaine. Le Groupe de Rio note qu'il sera peut-être nécessaire de prélever des avances d'un montant de 148 millions de dollars sur les comptes de réserve avant la fin de l'année et craint que cela ne devienne la norme. L'Organisation ne peut remplir toutes ses missions que si les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières en temps voulu.

20. Le Groupe de Rio est conscient du fait que le nombre, la taille et le coût des missions de maintien de la paix ont augmenté et du caractère imprévisible de ces opérations. Il trouve néanmoins inquiétant que les avances entre comptes du maintien de la paix aient été deux fois plus importantes en 2008 par rapport à l'année précédente, atteignant 117 millions de dollars. Bien que la situation se soit améliorée quelque peu, on continue de constater des retards dans le remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et du matériel. Tous les États Membres sont instamment priés de s'acquitter ponctuellement de leurs obligations afin que

l'Organisation puisse s'acquitter efficacement des fonctions de maintien de la paix qui sont au cœur de sa mission.

21. Enfin, les États Membres doivent honorer leur obligation d'assumer les dépenses de l'Organisation selon la répartition fixée par l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies.

22. **M. O'Brien** (Australie), prenant également la parole au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, déclare que, au vu de l'incertitude financière actuelle, il est plus important que jamais de moderniser et renforcer l'ONU afin qu'elle puisse mieux gérer ses programmes de base et faire face aux difficultés naissantes.

23. Tout en notant que, de manière générale, la situation financière de l'Organisation ne s'est pas notablement améliorée depuis 2007, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande constatent avec plaisir que le montant des contributions mises en recouvrement non acquittées relatives aux tribunaux internationaux et au plan-cadre d'équipement a diminué par rapport à octobre 2007. Ils notent également que les contributions mises en recouvrement et les montants versés étaient moins importants au 24 octobre 2008 qu'au 31 octobre 2007 et que la diminution des contributions mises en recouvrement en 2008 tient à des ajustements budgétaires concernant principalement les missions politiques spéciales, dont l'incidence s'est fait sentir dans les quotes-parts pour 2007.

24. Les arriérés afférents aux opérations de maintien de la paix totalisent plus de 2,9 milliards de dollars. Bien que ce montant représente une hausse d'environ 198 millions de dollars par rapport à la fin de 2007, il est inférieur de 575 millions de dollars au montant relevé au 31 octobre 2007. Du fait de l'augmentation du nombre, de la taille et de la complexité des missions de maintien de la paix, il importe au plus haut point qu'elles reçoivent les ressources nécessaires à l'exécution de leur mandat. Les 160 États Membres qui n'ont pas encore payé leurs contributions sont invités instamment à le faire, dans leur intégralité et sans conditions, afin d'assurer la sécurité du personnel militaire et civil de l'ONU sur le terrain et d'éviter les retards dans le remboursement des pays qui fournissent des contingents.

25. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande prennent note des informations à jour fournies par le

Contrôleur concernant le nombre d'États Membres ayant acquitté leurs contributions au budget ordinaire mais constatent avec déception que 58 pays ont choisi de ne pas honorer les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte et qu'un État Membre est responsable à lui seul de la majeure partie des arriérés.

26. Les trois délégations s'inquiètent du fait que l'ONU devra peut-être prélever des avances d'un montant de 148 millions de dollars sur les comptes de réserve afin de couvrir les dépenses du budget ordinaire jusqu'à ce que tous les arriérés soient réglés. Une fois encore, elles prient instamment les États Membres de s'acquitter au plus vite des obligations que leur impose la Charte, en payant leurs contributions intégralement et sans conditions, afin de ne pas compromettre l'exécution de programmes des Nations Unies en 2008.

27. La décision de conserver des fonds sur les comptes des missions terminées pour faire face aux déficits de trésorerie sur d'autres comptes pénalise les États Membres qui ont réglé leurs contributions. C'est là une solution à court terme aux problèmes de trésorerie créés par les nombreux États Membres qui n'ont pas honoré leurs obligations financières. Si l'Assemblée générale souhaite toujours limiter les possibilités d'avance intercomptes, elle doit s'assurer que les besoins de trésorerie de toutes les missions de maintien de la paix et de tous les tribunaux internationaux sont couverts.

28. Il est intéressant de constater que la « liste d'honneur » contient 32 États Membres, dont des pays développés et des pays en développement, ce qui est une amélioration notable par rapport aux années précédentes. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande espèrent qu'un jour cette liste n'aura plus de raison d'être parce que tous les États Membres respecteront les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte en réglant leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions.

29. **M. Gatan** (Philippines), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), affirme que les programmes des trois principaux piliers de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et, surtout, le développement, ne peuvent pas être menés à bien sans ressources adéquates. La crise financière mondiale actuelle fait qu'il est d'autant plus nécessaire que les États Membres s'acquittent de l'obligation

légale qui leur incombe d'assumer les dépenses de l'Organisation. D'autre part, il faut tenir dûment compte des États Membres qui sont temporairement dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements en raison de difficultés financières.

30. L'ASEAN note que la situation financière de l'Organisation présente une image mitigée mais constate avec satisfaction que 133 États Membres avaient intégralement réglé leurs contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 24 octobre 2008, contre 126 à la fin du mois d'octobre 2007. Elle est préoccupée par l'augmentation considérable des contributions non acquittées et note que la plus grande partie des arriérés est due par quelques États Membres seulement. Si ces États ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, l'Organisation risque de faire face à des déficits de trésorerie et à une diminution globale du Fonds général.

31. L'ASEAN note avec plaisir que les montants restant à payer au titre des opérations de maintien de la paix étaient tombés de 3,5 milliards de dollars en octobre 2007 à 2,9 milliards de dollars en octobre 2008 et relève que 227 millions de dollars sont disponibles aux fins d'éventuelles avances intercomptes pour les missions de maintien de la paix en activité, contre 190 millions de dollars en 2007. Elle réaffirme son opposition au prélèvement d'avances sur les fonds des opérations de maintien de la paix achevées et espère que le Secrétariat fera preuve d'imagination en matière de gestion de la trésorerie afin d'éviter cette pratique.

32. En dépit des difficultés internes et des contraintes économiques, de nombreux pays en développement continuent de contribuer au financement des opérations de maintien de la paix. L'ASEAN reste préoccupée par le remboursement tardif des pays qui fournissent des contingents mais trouve encourageant que, d'après les prévisions révisées, le montant restant à payer à la fin de 2008 devrait s'élever à 645 millions de dollars, soit bien moins que les prévisions faites en mai 2008 et que les 779 millions de dollars dus au 31 décembre 2007. Elle engage vivement le Secrétariat à continuer de faire preuve de vigilance à cet égard.

33. **M. Ali** (Malaisie) dit que, malgré les progrès réalisés dans le financement du budget ordinaire, du budget du maintien de la paix et de ceux des tribunaux et du plan-cadre d'équipement, les perspectives

financières de l'Organisation restent incertaines et il est toujours difficile d'assurer à l'ONU une situation financière saine et stable. Cependant, en dépit des difficultés actuelles, un certain nombre de principes fondamentaux doivent être respectés. Premièrement, l'Organisation doit avoir des bases financières solides si l'on veut la réformer et assurer son bon fonctionnement. Deuxièmement, l'Organisation doit disposer des ressources dont elle a besoin pour exécuter ses mandats et s'acquitter de ses responsabilités. Troisièmement, la capacité de paiement doit continuer de déterminer le montant des contributions des États Membres. Enfin, les États Membres doivent honorer leurs obligations intégralement, en temps voulu et sans conditions.

34. Le processus de planification financière et budgétaire doit lui aussi être régi par un certain nombre de principes de base. Tous les pôles d'activité de l'Organisation (développement, droits de l'homme et paix et sécurité) doivent recevoir la même attention et le même traitement dans le contexte de l'affectation des ressources. En outre, tous les mandats et activités prescrits par les organes délibérants doivent bénéficier d'un financement adéquat, ininterrompu et prévisible. À cet égard, il faut définir des priorités claires et objectives et s'assurer que les calendriers, les ressources et les capacités prévus sont réalistes.

35. À moins que les États Membres fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour reconnaître et appliquer ces principes et pour régler leurs quotes-parts et leurs arriérés, la situation financière de l'Organisation restera fragile et l'ONU ne sera pas en mesure d'exploiter tout son potentiel.

36. **M. Shin Boo Nam** (République de Corée) déclare que l'une des obligations les plus importantes qui incombent aux États Membres est celle de régler leurs quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans conditions. Sa délégation se réjouit d'apprendre que le montant actuel des contributions non acquittées au budget ordinaire et au budget du maintien de la paix est inférieur à ce qu'il était au 31 octobre 2007, qu'un plus grand nombre d'États Membres avaient réglé intégralement leurs contributions à la fin du mois d'octobre 2008 qu'à la fin du mois d'octobre 2007 et que la dette à l'égard des pays qui fournissent des contingents devrait sans nul doute continuer de diminuer. Il faut accorder une plus grande importance à la réduction de la dette à l'égard des États Membres car

il s'agit d'une question de responsabilité entre États Membres et entre ceux-ci et le Secrétariat.

37. Le ralentissement de l'économie mondiale fait peser une menace sur le quotidien des gens dans le monde entier et les activités de l'Organisation risquent également d'en subir les conséquences. Une croissance plus faible des économies des États Membres entraîne une croissance plus faible des recettes fiscales et une augmentation des dépenses liées aux plans de relance économique. Dans ces conditions, il serait difficile d'accepter une hausse excessive des quotes-parts et le budget de l'Organisation sera examiné de très près. La délégation de la République de Corée prie instamment le Secrétariat de redoubler d'efforts pour renforcer l'utilisation rationnelle des fonds dans tous les domaines.

38. Du point de vue de sa délégation, le moment est venu d'examiner la situation sous un angle différent. Les difficultés économiques actuelles offrent aux États Membres une excellente occasion de manifester leur attachement au rôle de l'ONU, qui ne doit pas relâcher ses efforts visant à stimuler le développement dans le monde entier. À plus longue échéance, la croissance économique dans les pays en développement réduira la variabilité des cycles économiques, soutenant ainsi la demande mondiale.

39. **M. Hoe Yeen Teck** (Singapour) estime que le manque de financement dont souffre l'Organisation nuit à la capacité du Secrétariat de mener ses travaux rapidement et efficacement. Tous les ans, on demande que les paiements soient plus réguliers et fiables, mais la situation évolue peu et le budget ordinaire, le budget du maintien de la paix et les budgets des tribunaux s'en trouvent fragilisés.

40. Seuls quatre cinquièmes des contributions mises en recouvrement avaient été reçus à la fin du mois d'octobre 2008 et 94 % du montant encore dû est imputable à un seul contribuant. Certains pays éprouvent de réelles difficultés à régler leurs contributions mais ils ne représentent pas une part importante du budget. Le véritable problème tient au non-paiement par les principaux contributeurs, dont on n'attend pas qu'ils paient plus que leur part mais simplement qu'ils versent ponctuellement et sans conditions l'intégralité de la somme dont ils sont redevables. S'ils le faisaient, de nombreuses difficultés financières seraient atténuées et les effets secondaires évitables du non-versement des contributions,

notamment l'immobilisation des fonds des missions de maintien de la paix terminées, seraient éliminés. Le fait que certains États Membres refusent de régler leur contribution tant que l'Organisation n'a pas remédié à certains problèmes ne constitue pas une solution viable. Bien que la délégation de Singapour ne nie pas qu'il faille régler ces problèmes, elle estime qu'il faut adopter une méthode plus systématique, objective et consultative. En définitive, le bon fonctionnement de l'Organisation dépend des États Membres et de leur volonté de la financer.

41. **M. Cumberbatch Miguén** (Cuba) relève que tous les ans, on brosse le même tableau de la situation financière de l'Organisation devant la Commission. L'État Membre qui verse la quote-part la plus élevée, qui s'est arrogé le droit de dicter aux autres États Membres ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire, est à l'origine de 94 % des arriérés de contribution au budget ordinaire, 33 % des arriérés de contribution au budget du maintien de la paix et 85 % des arriérés de contribution aux budgets des tribunaux. En 2000, à la même époque, 81 % des arriérés de contribution au budget ordinaire étaient imputables à cet État Membre. Il est paradoxal que les pays en développement déploient des efforts considérables pour s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation tandis que les États-Unis, à l'origine de la principale distorsion du calcul du barème des quotes-parts, essaient d'échapper à leurs responsabilités financières en proposant de nouvelles méthodes qui n'ont aucun rapport avec le principe de la capacité de paiement.

42. De son côté, Cuba, dont l'attachement à l'Organisation est indéniable, est à jour dans le règlement de ses contributions au budget ordinaire, au budget du plan-cadre d'équipement et aux budgets des tribunaux et a effectué des versements réguliers, qui seront suivis d'autres prochainement, aux budgets des missions de maintien de la paix. Ces paiements ont été faits malgré la situation économique du pays et les effets de l'embargo génocidaire imposé par les États-Unis dans les domaines financier, économique et commercial.

43. Cuba s'élève une fois de plus contre le fait qu'on lui a refusé le droit d'utiliser le dollar des États-Unis dans ses transactions internationales, ce qui a nuit à sa capacité de paiement, l'a exposée aux fluctuations monétaires et l'a forcée à faire passer ses contributions à l'ONU par des tiers. Elle a été obligée de procéder ainsi pour régler le coût d'une demande de brevet

présentée à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les banques suisses concernées ayant refusé de continuer d'accepter des fonds cubains en raison de l'embargo. Le mépris du gouvernement Bush pour l'Organisation ne fait aucun doute puisque, à la fin du mois d'octobre 2008, 185 États Membres sur les 192 que compte l'ONU ont demandé la cessation des actes criminels perpétrés par les États-Unis.

44. La délégation cubaine, qui suit de très près l'évolution de la situation financière de l'Organisation et estime que la capacité de l'Organisation d'agir concrètement est directement proportionnelle aux ressources dont elle dispose à cette fin, a été surprise et choquée par la désinvolture avec laquelle on a traité la question de la réduction de 2 % du budget pour l'exercice biennal 2008-2009 et du réaligement des dépenses dans le budget pour l'exercice biennal 2010-2011. Les explications fournies lors des consultations officielles sont absurdes et inacceptables.

45. On ne s'est pas contenté de réduire le budget proposé par le Secrétaire général de 400 millions de dollars et de procéder au vote sur la question. Par la suite, certains ont même exigé des réductions supplémentaires, alors que les réformes en cours servent en grande partie les intérêts des pays développés. Il faut mettre un terme à ces agissements, qui sont contraires aux principes de responsabilité et de transparence. L'appui politique des États Membres à l'Organisation ne devrait pas être un jeu. Les États Membres devraient plutôt montrer leur soutien en honorant leur obligation légale de contribuer au financement de l'Organisation. Il est inacceptable de refuser de régler ses quotes-parts afin d'imposer ses vues lors des délibérations de la Commission. Cuba ne cédera pas à de telles pressions.

46. **M. Shukla** (Inde) dit que le règlement intégral, ponctuel et sans conditions des contributions mises en recouvrement est non seulement une obligation imposée par la Charte des Nations Unies mais une obligation morale. Bien qu'il convienne de faire preuve de bienveillance à l'égard des États Membres qui ne sont pas en mesure de régler leurs contributions pour des raisons indépendantes de leur volonté, et bien que les États Membres soient en droit d'exiger que le Secrétariat exécute de manière efficace et rationnelle les mandats qu'ils lui ont confiés, ils devraient également faire en sorte de fournir en temps voulu les ressources nécessaires à cette fin. De ce fait, le

paiement ponctuel de la totalité des contributions est d'autant plus nécessaire.

47. Tout en saluant la diminution du montant des quotes-parts non acquittées en octobre 2008 par rapport à octobre 2007, la délégation indienne craint que le montant toujours important des arriérés, dont 94 % sont dus par un seul État Membre, nuise à la capacité du Secrétariat de mener à bien ses missions. Le déficit de trésorerie du budget ordinaire peut être imputé en partie à la dépréciation générale du dollar par rapport aux taux de change prévus et aux dépenses afférentes aux missions politiques spéciales mais est aussi le symptôme d'une mauvaise gestion budgétaire, aggravée par le non-paiement des contributions mises en recouvrement, et appelle des interventions d'urgence.

48. L'Inde, qui est l'un des principaux fournisseurs de contingents et possède une quantité importante de matériel déployé dans les opérations de maintien de la paix, est particulièrement préoccupée par les arriérés de contribution aux opérations de maintien de la paix. Cette situation est en partie le fait du cycle financier du budget du maintien de la paix mais résulte essentiellement du non-acquittement de leurs contributions par les États Membres. Comme pour le budget ordinaire, un petit nombre d'États Membres est responsable du non-paiement de la majeure partie des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix, deux d'entre eux représentant à eux seuls 62 % du montant des arriérés.

49. Le retard constaté dans la réception des contributions des États Membres nuit à la capacité du Secrétariat d'effectuer des paiements trimestriels aux États qui fournissent des contingents et du matériel aux opérations de maintien de la paix. Bien que l'Inde ne contribue pas aux opérations de maintien de la paix en tant qu'entreprise commerciale mais pour exprimer son attachement aux principes et buts de la Charte des Nations Unies, elle interprète la signature d'un mémorandum d'accord sur les conditions de sa participation aux opérations comme signifiant que toutes les parties concernées honoreront leurs obligations. Le remboursement tardif ou le non-remboursement des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant donne une mauvaise image de l'Organisation et oblige les pays qui fournissent des contingents à expliquer à leurs assemblées législatives nationales pourquoi ces arriérés sont dus. S'il n'est pas remédié à cette situation, les

États Membres pourraient être moins enclins à appuyer les opérations de maintien de la paix à l'avenir. Bien qu'on prévoie que le montant total des sommes dues aux États Membres par l'Organisation sera moins important en décembre 2008 que l'année précédente, il reste considérable et affaiblit la confiance des populations que l'ONU aspire à servir. En tant qu'éléments à part entière d'un effort conjoint visant à assurer une gestion budgétaire et financière prudentes, les États Membres doivent aider l'Organisation à mettre fin à son endettement en s'acquittant intégralement et ponctuellement de leurs obligations financières.

50. **M. Diab** (République arabe syrienne) déclare que les États Membres ont l'obligation, en vertu de la Charte, de régler leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions, permettant ainsi à l'ONU de mener les activités décidées par les organes délibérants. La délégation syrienne déplore les difficultés financières de l'Organisation, qui sont dues à ce que certains États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions. On peut comprendre que les circonstances empêchent parfois certains pays en développement de régler leur quote-part, même si celles-ci ne représentent qu'un faible pourcentage du budget global. Une fois surmontées ces difficultés, ces États paient leurs contributions parce qu'ils savent qu'ils en ont l'obligation en vertu de la Charte.

51. La délégation syrienne a du mal à comprendre, à l'inverse, pourquoi le pays dont la quote-part est la plus élevée au budget de l'ONU, dont l'économie représente plus de 30 % de l'économie mondiale, ne s'acquitte pas de ses obligations financières. Il convient de noter à cet égard que le principe de la capacité de paiement, utilisée pour calculer le barème des quotes-parts, ne s'applique pas à l'État Membre qui verse la contribution la plus élevée, de sorte que sa quote-part est inférieure à ce qu'elle aurait pu être. L'intervenant rappelle qu'en 2000, l'État Membre dont la quote-part est la plus élevée a demandé qu'on ramène le plafond du barème des quotes-parts de 25 % à 22 % et indiqué qu'il réglerait l'intégralité de ses contributions mises en recouvrement une fois que cette réduction aurait été opérée. Dans cette hypothèse, les États Membres ont accepté de ramener le plafond à 22 %, pensant que la situation financière de l'Organisation s'en trouverait améliorée.

52. Huit ans plus tard, l'État Membre dont la quote-part est la plus élevée n'a pas tenu ses promesses et,

une fois encore, est à l'origine de l'arriéré le plus important à l'égard du budget de l'Organisation, soit plus des deux tiers du montant total des contributions non acquittées. C'est là la principale raison de l'état précaire des finances de l'ONU.

53. On peut se demander pourquoi ces promesses n'ont pas été tenues et s'il y a eu une volonté délibérée de ne pas régler les contributions. Il convient également de se poser la question de savoir s'il est raisonnable, après tant d'années au cours desquelles il n'a pas réglé ses quotes-parts ponctuellement et sans conditions, que l'État Membre concerné n'ait pas adopté de législation visant à éviter ces retards.

54. En conclusion, l'orateur réaffirme l'obligation qu'ont tous les États Membres de payer en temps voulu et sans conditions l'intégralité de leurs quotes-parts, qui constitue l'élément déterminant de la santé financière de l'Organisation.

55. **M. Sugiura** (Japon), rappelant les convictions profondes de sa délégation concernant la situation financière de l'Organisation, affirme que les États Membres devraient s'acquitter de leur responsabilité de régler l'intégralité de leurs contributions en temps voulu et que le Secrétariat devrait rendre compte de son action et faire un usage efficace et rationnel des ressources. Eu égard aux principes susmentionnés, le Japon s'est acquitté scrupuleusement de ses obligations en dépit des graves difficultés budgétaires auxquelles son gouvernement est confronté. Il a effectué un versement unique et anticipé afin de régler sa contribution au budget du plan-cadre d'équipement et espère que cela améliorera la situation de trésorerie et favorisera la bonne exécution du projet.

56. Bien que la situation du budget ordinaire ait semblé s'améliorer par rapport à l'année précédente, la proportion de contributions non acquittées est restée presque inchangée. La délégation japonaise est préoccupée par la perspective de voir l'Organisation prélever des avances bien plus importantes que l'année précédente sur les comptes de réserve, estimant que le solde de trésorerie de l'Organisation aurait dû s'améliorer du fait de la réduction des contributions non acquittées en 2008. Le Secrétariat devrait améliorer sa gestion des liquidités.

57. Autre fait préoccupant, le Secrétariat a proposé d'accroître considérablement les dépenses additionnelles du budget ordinaire. À cet égard, la délégation japonaise rappelle que le Secrétaire général

doit respecter les résolutions 41/213 et 42/211, qui ont fait leurs preuves. En outre, les problèmes économiques mondiaux actuels vont imposer des contraintes financières supplémentaires aux gouvernements des États Membres. L'ONU ne peut donc pas faire comme si de rien n'était mais doit au contraire faire tout ce qui est en son pouvoir pour que son budget-programme soit abordable pour les États Membres. Il convient de maintenir la discipline budgétaire, de couvrir les dépenses additionnelles au moyen des crédits déjà ouverts et de réduire les demandes de ressources supplémentaires au minimum.

58. Bien que le déficit du budget ordinaire ait été attribué aux dépenses afférentes aux missions politiques spéciales et à la dépréciation globale du dollar, les États Membres ont été informés, lors de la fixation des quotes-parts pour le financement du budget en cours, que les dépenses relatives aux missions politiques spéciales avaient en fait diminué par rapport à l'année précédente. Depuis, elles ont augmenté considérablement. Le mandat et le budget de chaque mission politique spéciale devrait être examiné avec soin afin d'en garantir l'efficacité. En outre, il convient de se pencher attentivement sur l'impact relatif des taux de change : le dollar des États-Unis s'est déprécié vis-à-vis de certaines devises mais s'est apprécié par rapport à l'euro.

59. Notant que le budget des opérations de maintien de la paix a atteint un montant trois fois plus élevé que le budget ordinaire, la délégation japonaise se déclare préoccupée par l'augmentation notable des contributions mises en recouvrement au titre du maintien de la paix au cours des dernières années, qui pèse sur les finances des États Membres et rend difficile le règlement ponctuel des quotes-parts. Afin de faire en sorte que les missions de maintien de la paix soient mieux conçues et plus efficaces, le Secrétariat devrait analyser dans le détail les liens entre ces opérations et les missions politiques spéciales, en vue d'éviter les doublons et d'établir une chaîne hiérarchique claire pour chaque mission. Rappelant que les informations présentées à l'Assemblée générale en mai 2008 ne précisaient pas les États Membres qui n'avaient pas réglé leurs contributions au budget du maintien de la paix à l'époque, la délégation japonaise prie le Secrétariat, pour des raisons de transparence, de fournir des informations à jour sur les contributions non acquittées à la deuxième partie de la reprise de la soixante-troisième session.

60. **M. Alouan Kanafani** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la relation entre les États Membres des Nations Unies et l'Organisation s'apparente à celle entre les citoyens et un État, en cela qu'ils prennent en charge ses dépenses conformément à l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. La délégation vénézuélienne est à jour dans tous ses paiements, y compris les contributions au titre du budget ordinaire, du plan-cadre d'équipement, du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, des fonds et programmes des Nations Unies et de la plupart des opérations de maintien de la paix.

61. Les États-Unis sont responsables de 94 % du déficit du budget ordinaire, chiffre qui laisse pantois. La situation est telle que l'ONU pourrait être obligée de prélever 148 millions de dollars sur les réserves avant la fin de l'année, ce qui pourrait nuire à la stabilité financière de l'Organisation à l'avenir.

62. De nombreux pays sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations en raison de difficultés économiques ou de circonstances échappant à leur contrôle, ou simplement du fait de leur situation en tant que pays en développement ayant des problèmes et des objectifs plus urgents. Pourtant, beaucoup d'entre eux ont réussi à régler leur quote-part. Le cas de pays riches qui ne s'acquittent pas de leurs obligations envers l'ONU devrait être jugé bien différemment. Il est devenu banal de faire remarquer que les États-Unis sont responsables d'une part très élevée des dettes envers l'Organisation, notamment au titre des opérations de maintien de la paix, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement. Il se peut très bien que ce pays ait délibérément retardé ses paiements afin de promouvoir ses propres intérêts. Les pays qui ne règlent pas leurs contributions devraient être fortement incités à honorer leurs obligations pour que l'Organisation puisse fonctionner convenablement. Le versement des sommes dues est l'une des nombreuses manières dont les États Membres peuvent manifester leur soutien à l'ONU.

63. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua) dit que, plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer face aux menaces contre la paix et le développement dans le monde. Sans ressources, cependant, elle ne peut rien faire. Avant l'annonce par le Contrôleur que les États-Unis avaient effectué un versement de 216 millions de dollars, 94 % du déficit du budget ordinaire était imputable à ce pays, qui doit

encore 495 millions de dollars à l'Organisation. L'orateur se demande comment, moralement, les États-Unis peuvent s'arroger le droit d'exiger plus d'efficacité et de productivité de la part du personnel dévoué du Secrétariat, étant donné qu'ils ne fournissent pas les ressources nécessaires à l'exécution des mandats approuvés par les divers organes délibérants. Aucun État Membre ne peut accuser l'ONU de défaillances budgétaires ou de gestion s'il ne s'acquitte pas de son obligation de régler ses contributions. Une fois de plus, les difficultés financières de l'Organisation sont le résultat du versement tardif des contributions, en particulier de la part du débiteur principal. Un État doté de ressources énormes n'est pas en droit de suspendre sa contribution afin de faire pression sur le Secrétariat et d'imposer ses propres priorités.

64. Il est déplorable que le Secrétariat soit peut-être obligé de prélever 148 millions de dollars sur les comptes de réserve afin de combler le déficit. À cet égard, l'intervenant note que le manque de fonds dans le budget ordinaire serait moins inquiétant s'il existait un compte distinct pour les missions politiques spéciales, dont le budget a triplé au cours des trois derniers exercices biennaux. La délégation nicaraguayenne est également préoccupée par le déficit de 2,9 milliards de dollars du budget de maintien de la paix, imputable à hauteur de 62 % aux deux États Membres dont la quote-part est la plus élevée. Cela a pour effet d'empêcher le remboursement des pays fournisseurs de contingents, qui sont pour la plupart des pays en développement. Ces remboursements devraient être prioritaires.

65. L'ONU ne peut pas être forte ni efficace si elle se trouve en permanence dans une situation financière précaire. Le Nicaragua est un pays de petite taille mais fier qui, malgré ses nombreux problèmes économiques et sociaux, s'est acquitté de l'intégralité du montant qu'il devait au titre du budget ordinaire et du plan-cadre d'équipement. Il continuera d'honorer ses obligations.

66. **M. Farooq** (Pakistan) estime que l'Organisation ne peut pas s'acquitter efficacement de ses mandats sans ressources suffisantes et prévisibles. Il est donc impératif que les États Membres règlent leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions. Si la situation de trésorerie de l'ONU s'est améliorée, il n'en demeure pas moins que la situation budgétaire générale est mitigée : le montant des

contributions non acquittées est en baisse par rapport à l'année précédente mais celui des contributions dues au titre des opérations de maintien de la paix a atteint le chiffre colossal de près de 3 milliards de dollars. Ce déficit nuit à la capacité de l'Organisation d'exécuter les mandats prescrits par les organes intergouvernementaux mais aussi d'honorer ses obligations financières. En effet, le montant dû au Pakistan au titre des opérations de maintien de la paix s'élève à plus de 55 millions de dollars, ce qui constitue la dette la plus importante envers un État Membre. Malgré les difficultés financières, le Gouvernement pakistanais a toujours été disposé à aider à maintenir la paix et la sécurité et a réglé ses quotes-parts en temps voulu.

67. La délégation pakistanaise émet des réserves quant au financement d'opérations de maintien de la paix au moyen d'avances prélevées sur les comptes d'opérations terminées, qui entraîne des retards dans le remboursement des pays fournisseurs de contingents, qui sont le plus souvent des pays en développement.

68. Pour que la situation financière de l'ONU s'améliore, il est essentiel que les États Membres honorent les obligations financières que leur impose la Charte. Or, l'examen annuel de la question ne produit jamais le moindre résultat tangible. Le moment est donc venu d'envisager de créer un mécanisme de suivi au titre de ce point de l'ordre du jour.

69. **M. Iosifov** (Fédération de Russie) dit que la situation financière de l'Organisation demeure trop instable. Bien qu'on estime que le montant de l'encaisse à la fin de 2008 sera supérieur à celui enregistré à la fin de 2007 pour les tribunaux internationaux et le plan-cadre d'équipement, la délégation russe trouve préoccupant que l'on prévoie une baisse de l'encaisse des opérations de maintien de la paix et du budget ordinaire, qui nécessitera de nouveaux prélèvements sur les réserves.

70. La délégation russe note avec satisfaction que le montant de la dette envers les pays fournisseurs de contingents est inférieur de 134 millions de dollars à ce qu'il était un an auparavant, à la même époque. Cependant, aucune solution définitive n'a été trouvée au problème de l'endettement chronique envers ces pays.

71. Bien qu'un nombre plus important d'États Membres aient payé l'intégralité de leurs contributions en temps voulu, il est préoccupant de constater que,

une fois de plus, un petit groupe de pays est responsable de la majeure partie des contributions non acquittées. Le fait que des États Membres n'honorent pas leurs obligations financières envers l'ONU peut compromettre ses activités et ses réalisations. Les États Membres qui portent le fardeau financier sont en droit d'attendre de la part du Secrétariat une planification financière rationnelle et une évaluation réaliste des ressources nécessaires à l'exécution des mandats approuvés.

72. La délégation russe continue de penser que les États Membres doivent s'acquitter des obligations que leur impose la Charte avec diligence et sans conditions et ne doivent pas se servir du paiement de leurs contributions pour exercer des pressions politiques, de sorte que l'Organisation puisse faire face aux nouveaux défis mondiaux et mettre en œuvre les programmes requis.

73. **M. Torres Lepori** (Argentine) signale que son gouvernement a donné l'ordre d'effectuer un virement de 16 millions de dollars, qui réduira d'environ 80 % le montant qu'il doit au titre du budget ordinaire. Il ne doute pas que le solde de la quote-part dont son gouvernement est redevable au titre du budget ordinaire et une part importante du montant dû pour le financement des opérations de maintien de la paix seront versés d'ici à la fin de l'année.

74. **M. Repasch** (États-Unis) affirme que les observations formulées par le représentant de Cuba sont à la fois fallacieuses et hors sujet.

75. **M. Cumberbatch Miguén** (Cuba), intervenant sur une motion d'ordre, signale qu'en vertu de l'article 115 du Règlement intérieur, les États-Unis doivent attendre que la liste des orateurs soit épuisée avant d'exercer son droit de réponse.

76. **M. Repasch** (États-Unis) indique qu'il n'exerce pas son droit de réponse mais qu'il fait une déclaration.

77. Son gouvernement soutient vigoureusement l'Organisation des Nations Unies, comme cela a été démontré, entre autres, par le versement à l'Organisation de centaines de millions de dollars sous forme de contributions mises en recouvrement et volontaires au cours de l'année écoulée. Le retard enregistré dans les paiements est le résultat du décalage qui existe entre le processus de paiement du Gouvernement américain et le cycle de présentation des comptes de l'ONU. On s'efforce actuellement de

procéder, avant la fin de l'année, à des versements supplémentaires représentant plusieurs centaines de millions de dollars, qui amélioreront sans nul doute la situation financière de l'Organisation.

78. **M. Yamazaki** (Contrôleur), répondant à la demande du représentant du Japon, indique que le Secrétariat s'efforcera, par souci de transparence, de rendre compte de l'état des contributions non acquittées au budget du maintien de la paix à la deuxième partie de la reprise de la session.

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/63/257)

79. **M. Dossal** (Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats), présentant le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/63/257), dit que le Bureau comporte trois composantes principales : les services consultatifs et de promotion des partenariats, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. En 2007, le nombre de demandes d'information de la part d'entreprises privées, de fondations et d'organisations de la société civile souhaitant appuyer l'action de l'ONU, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, est monté en flèche.

80. Rappelant que la Fondation pour les Nations Unies de Ted Turner avait fait une annonce de contribution initiale d'un montant de 1 milliard de dollars, le Directeur exécutif note que 405 millions de dollars ont déjà été versés. En outre, près de 600 millions de dollars ont été reçus d'autres entités. Au total, 400 projets ont été réalisés par 39 organismes des Nations Unies dans 123 pays, dans quatre grands domaines : la santé des enfants; les femmes et la population; l'environnement; et la paix, la sécurité et les droits de l'homme. La manifestation de haut niveau consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement tenue en septembre 2008 a donné lieu à des engagements de financement s'élevant à 16 milliards de dollars de la part d'entités du secteur privé et de la société civile, tandis qu'une série d'initiatives de partenariat ont amené parallèlement le secteur privé, la société civile et les gouvernements à s'engager à verser 10 milliards de dollars au total.

C'était la première fois que l'ONU organisait des concertations de cette nature entre le secteur public et le secteur privé.

81. Le partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies a changé la manière dont l'ONU travaille avec les acteurs non étatiques. Comme suite à l'accent mis par le Secrétaire général sur la nécessité de lutter contre le paludisme au moyen de moustiquaires imprégnées d'insecticide, par exemple, la Fondation a lancé la campagne « Nothing but nets » avec 20 partenaires mondiaux, qui a permis de lever 20 millions de dollars et d'acheter 1 million de moustiquaires. On peut aussi citer l'exemple de l'Initiative pour la lutte contre la rougeole, qui, en six ans, a entraîné une baisse de 68 % de la mortalité infantile à travers le monde et une baisse spectaculaire de 91 % en Afrique.

82. Parmi les nouvelles initiatives, on peut mentionner celle qui vise à créer un climat favorable aux investissements et à promouvoir le développement économique en Asie du Nord-Est par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises pour la région du bassin du Tumen. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, des entités telles que la Global Business Coalition on HIV/AIDS et la Fondation Rockefeller ont lancé, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, les « Windsor he@lth dialogues » en vue d'élaborer de nouveaux systèmes de surveillance de la maladie, principalement en Afrique.

83. La dernière composante du Bureau est le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, qui a pour objet de renforcer le rôle de la société civile. Le Fonds a participé à 205 projets (64 en Afrique subsaharienne, 45 en Asie et dans le Pacifique, 33 dans les Amériques, 26 en Europe, 20 dans les États arabes et 17 de portée mondiale) qui ont reçu plus de 60 millions de dollars de la part de 35 États. Les systèmes et procédures du Fonds continuent d'être améliorés, avec l'introduction récente d'un système de soumission en ligne des propositions. Après un examen interne, les propositions sont étudiées par les coordonnateurs résidents avant d'être soumises à un conseil consultatif comptant 17 membres représentant des États Membres et des acteurs de la société civile.

84. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua) dit que les initiatives du Bureau des Nations Unies pour les partenariats sont importantes et demande au Directeur

exécutif de veiller à ce que les fonds d'affectation spéciale dont il a la charge soient utilisés pour des activités qui respectent strictement les règles régissant ces fonds ainsi que les principes de la Charte et à ce que les fonds en question ne subissent pas de manipulations de la part d'entités extérieures. Faute de quoi, le fonctionnement des fonds pourrait être compromis.

85. **M. Cumberbatch Miguén** (Cuba) appuie la déclaration du représentant du Nicaragua et déclare que les activités des organismes des Nations Unies travaillant avec le Bureau pour les partenariats doivent respecter strictement leurs mandats ainsi que la Charte et ne doivent pas viser à influencer une partie de la population. La délégation cubaine a toujours émis des réserves au sujet du Fonds pour la démocratie car il n'a pas été créé par une résolution intergouvernementale et son mandat n'a pas été négocié par tous les États Membres. À sa création, on est parti du principe que la démocratie était en difficulté uniquement dans les pays en développement, analyse que la délégation cubaine ne partage pas.

86. **M. Alouan Kanafani** (République bolivarienne du Venezuela) s'associe aux observations faites par les représentants de Cuba et du Nicaragua et demande si les pays bénéficiaires sont consultés, étant donné qu'ils sont un élément essentiel des activités menées sous les auspices du Bureau pour les partenariats. En outre, l'intervenant croit comprendre que le Fonds pour la démocratie a lancé un processus de consultation et souhaite connaître l'identité des organismes qui y participent.

87. **M. Dossal** (Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats), répondant aux observations et questions formulées, réaffirme son engagement à respecter les principes de la Charte. Certaines procédures ont récemment été rendues plus rigoureuses. Par exemple, l'examen technique, qui vise à s'assurer que les projets sont conformes au mandat du Fonds, aux priorités internationales et aux intentions de l'ONU, a été modifié afin de tenir compte des avis des coordonnateurs résidents de sorte que les projets respectent également les exigences des pays bénéficiaires. En outre, une étape supplémentaire a été ajoutée, à savoir la soumission du projet à la mission permanente du pays bénéficiaire afin qu'elle évalue son bien-fondé avant qu'il soit présenté au Secrétaire général pour approbation. Le Fonds pour la démocratie, qui a pour fonction de financer des projets,

participe souvent à des réunions à la demande d'États Membres ou d'institutions mais n'est pas engagé dans un processus consultatif à proprement parler.

88. Le mandat du Bureau sera remanié en 2009 et présenté ensuite à l'Assemblée générale.

89. **Le Président** suggère que le Secrétariat établisse un projet de décision en vertu duquel la Commission recommanderait que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/63/257).

90. *Il en est ainsi décidé.*

Point 127 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (A/63/185)

91. **M. Lalli** (Secrétaire du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (A/63/185), signale que le rapport est, à l'échelle du système, la seule source de statistiques financières sur les organismes des Nations Unies tirées des données officielles contenues dans les états financiers vérifiés de ces organismes. Les données sont collectées tous les deux ans par le secrétariat du CCS, tel que demandé par l'Assemblée générale dans ses décisions 47/449, 53/459, 57/557 et 57/558. À l'origine, les rapports étaient établis par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, mais la tâche a été confiée depuis au CCS.

92. Les informations financières concernant l'ensemble du système des Nations Unies font l'objet d'une demande croissante de la part des États Membres, du public, de la presse et, de plus en plus souvent, des organismes des Nations Unies eux-mêmes. Par ailleurs, le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement (A/61/583) préconisait la création

d'entrepôts de données complètes et harmonisées à l'échelle du système. C'est pourquoi le secrétariat du CCS a consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'amélioration de la qualité, de l'exhaustivité et de la fiabilité des données publiées. En particulier, la version la plus récente de l'étude comprend des données détaillées sur les recettes et les dépenses relatives aux ressources extrabudgétaires fournies par les gouvernements et les donateurs non étatiques. Au total, 31 organismes ont fourni des données, bien plus que pour l'exercice biennal précédent. Les organismes participants ont également vérifié et validé les données fournies dans le cadre des études précédentes, ce qui a amélioré la qualité globale de l'étude. Les données contenues dans la base de données du CCS concernant trois exercices biennaux successifs en font le registre le plus complet de la situation financière des organisations et le plus accessible au public. Le nombre croissant de consultations du site Web du CCS et le nombre croissant de questions concernant les données fournies confirment l'intérêt accru dont l'étude fait l'objet.

93. Les tableaux, qui portent sur les ressources ordinaires et extrabudgétaires, les dépenses totales, les contributions mises en recouvrement et les fonds de roulement, seront bientôt accompagnés, sur le site Web du secrétariat du CCS, d'une analyse des chiffres et de figures illustrant les tendances décelées au cours des dernières années.

94. **M^{me} Tomita** (Japon), après avoir accueilli avec satisfaction le rapport statistique et s'être félicitée des améliorations apportées à sa présentation, demande pourquoi aucune donnée sur les contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix ne figurait dans les informations relatives aux fonds et programmes. L'inclusion de données de cette nature rendrait le rapport plus exhaustif.

95. **M. Cumberbatch Miguén** (Cuba) dit que sa délégation, bien que préoccupée par le nombre de contributions au financement de l'ONU faites sur une base extrabudgétaire, est reconnaissante des contributions versées par les pays qui en ont les moyens. Il est toutefois regrettable que la provenance de ces contributions crée des déséquilibres dans la gestion de certains programmes. La délégation cubaine souhaite attirer l'attention sur les différences qui existent entre les versions anglaise et espagnole de la note du Secrétaire général (A/63/185). Le fait que les tableaux 7 et 8 aient été omis de la version espagnole

illustre une nouvelle fois le peu de soin apporté à la traduction de documents importants de l'ONU en espagnol.

96. **M. Lalli** (Secrétaire du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) indique, s'agissant de la question soulevée par la représentante du Japon, que les contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix ont été délibérément omises du rapport parce que les informations nécessaires étaient facilement disponibles dans d'autres documents publiés plus fréquemment que le rapport statistique. La dernière version du rapport a été établie en tenant compte de nombreuses suggestions utiles formulées par la délégation japonaise mais on a décidé de ne pas inclure les quotes-parts relatives au maintien de la paix. Il est possible que l'on revienne sur cette décision, notamment en ce qui concerne la version en ligne, qui est bien plus détaillée et qui pourrait intégrer des graphiques et d'autres informations relatives aux dépenses de maintien de la paix.

97. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) indique qu'il signalera immédiatement au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences l'omission des tableaux dans la version espagnole du rapport.

98. **Le Président** suggère que le Secrétariat établisse un projet de décision en vertu duquel la Commission recommanderait que l'Assemblée générale prenne acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies publiée sous la cote A/63/185.

99. *Il en est ainsi décidé.*

100. **Le Président** informe la Commission que le projet de décision serait publié sous la cote A/C.5/63/L.3 dans les six langues officielles et que la Commission se prononcerait à son sujet ultérieurement.

La séance est levée à 12 h 45.